



1^{er} APPEL A PROJETS DE RECHERCHES CONTEXTUALISEES EN EDUCATION

Documenter et éclairer les politiques éducatives dans les pays francophones

Pays admissibles à l'Appel

Algérie, Burkina Faso, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores.



Présentation générale

La plateforme APPRENDRE (Appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement de ressources) s'inscrit dans le cadre d'une réponse innovante au défi de la qualité de l'éducation dans des pays francophones émergents ou en développement. Coordonné par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le financement du programme est permis par une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD).

L'objectif principal d'APPRENDRE est de renforcer les capacités des ministères en charge de l'éducation (primaire, collège (ou fondamental) et secondaire) des pays ciblés, notamment ceux d'Afrique subsaharienne francophone, à accompagner efficacement leurs enseignants et à renforcer leurs pratiques professionnelles.

Une composante importante du programme vise à appuyer les pays bénéficiaires de la plateforme APPRENDRE à développer leurs capacités de recherche en éducation.

L'appui d'APPRENDRE à la recherche en éducation se manifeste selon deux axes principaux :

- (i) Un appui à la structuration de la recherche (dont les modalités seront définies en 2019).
- (ii) Un appui à la production de savoirs scientifiques selon deux modalités :
 - Un appel à projets de recherches nationales s'adressant aux enseignant.e.s-chercheur.e.s et aux structures locales de recherche.
 - Un appel à projets de recherches nationales ou internationales mobilisant des partenariats inter-universitaires (qui sera lancé en 2019).

Le présent appel concerne des recherches nationales à mener en Afrique subsaharienne, Haïti, Maghreb et Océan Indien (voir la liste des pays admissibles en fin de document). Les résultats des projets soutenus devront contribuer à documenter et éclairer les politiques publiques d'éducation à partir d'une analyse des conditions concrètes du fonctionnement des classes et des résultats en termes d'enseignements-apprentissages des systèmes éducatifs. APPRENDRE souhaite favoriser et accompagner l'engagement des acteurs scientifiques et éducatifs à décrire et analyser les contextes éducatifs locaux en termes de forces, de faiblesses, d'opportunités contextuelles et de risques, ainsi qu'à documenter les effets des politiques publiques et proposer des pistes d'amélioration des performances de l'école.



L'appui d'APPRENDRE aux recherches en éducation vise notamment à produire des états des lieux fondés sur des observations et des recueils de données *in situ* permettant :

- (i) De documenter les forces et les faiblesses des pratiques enseignantes effectivement à l'œuvre dans les classes dans leurs dimensions relationnelles, pédagogiques et didactiques (en termes de performances disciplinaires, de conditions d'apprentissage, d'enseignement, de gestes professionnels, d'enjeux sociaux transversaux : genre, éducation à la santé, compétences de vie, etc.) à partir d'observables, d'identification des liens entre enseignement et apprentissage et de recherche d'indicateurs fiables pour améliorer la qualité de l'éducation ;
- (ii) De confronter ces observations avec les attentes exprimées par les acteurs des politiques éducatives et d'identifier des leviers d'amélioration pour produire des ressources et des outils de remédiation, élaborés conjointement avec des enseignant.e.s de terrain ;
- (iii) De confronter ces observations avec les effets sur les apprentissages, la motivation et le bien-être des élèves, au regard des observations de classe et des évaluations des compétences des élèves, des données d'enquêtes sur les écoles, des pratiques familiales.

Problématiques, thématiques et disciplines ciblées

APPRENDRE s'intéresse en priorité aux apprentissages scolaires (primaire, collège (ou fondamental), secondaire) dans leurs liens avec les politiques éducatives mises en œuvre pour améliorer leur réussite.

Les problématiques susceptibles d'entrer dans le périmètre d'APPRENDRE et du présent Appel à projets seront les suivantes :

- Ingénierie de formation et développement professionnel des enseignant.e.s ;
- Observation et analyse des pratiques de classes pour leur amélioration en faveur de la qualité des apprentissages des élèves ;
- Accompagnement de proximité des établissements et des enseignant.e.s
- L'établissement scolaire comme collectif apprenant ;
- Développement et analyse des usages des ressources pour les enseignant.e.s ;



APPRENDRE

- Gestion des grands effectifs ;
- Classes multigrades ;
- Enseignement des sciences et des mathématiques ;
- Apprentissages des langues et de la lecture/écriture et acquisitions des compétences ;
- Evaluations des apprentissages et analyse des pratiques de classe ;
- Politiques de professionnalisation des enseignant.e.s ;
- L'entrée dans le métier enseignant ;
- Analyse des usages des programmes d'études – *curricula* ;
- Analyse des usages des manuels et ressources chez les élèves ;
- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ;
- Parcours professionnels des femmes dans les systèmes éducatifs ;
- Pratiques enseignantes et inclusion des filles (élèves) ;
- Formation des formateurs.trices.

Les objets d'étude pourront être variés et proposés par les soumissionnaires, parmi les problématiques énoncées ci-dessus, à partir d'une entrée de leur choix, micro (la classe), méso (l'établissement, la cellule pédagogique, l'inspection, ...), macro (politiques publiques).

La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité seront encouragées. Des méthodologies de recherche diverses et croisées pourront être utilisées : observations, entretiens, questionnaires...

Le cadre de la recherche s'inscrira dans un territoire national. Les recherches proposées devront solliciter des équipes restreintes d'enseignant.e.s et chercheur.e.s. Le renforcement des compétences individuelles et collectives sera visé pour développer des capacités nationales de recherche en éducation, en faisant travailler ensemble le Supérieur et le Scolaire, de jeunes chercheur.e.s et de plus expérimenté.e.s.

Ces recherches viseront à obtenir sur le court terme (maximum une année) des résultats contribuant à documenter et éclairer les contextes, situations ou politiques nationales d'éducation, notamment en matière de développement professionnel des enseignants, de disponibilité de ressources adéquates et d'effets sur les apprentissages des élèves, ou à produire des données, des analyses contextualisées à partir d'une étude des conditions réelles du fonctionnement des classes, de l'accompagnement des écoles et des usages des ressources pédagogiques dans le système éducatif concerné.



APPRENDRE

Résultats attendus

Les projets retenus auront comme livrables opérationnels un rapport de recherche (avec un résumé exécutif) qui fera l'objet d'une restitution et d'échanges avec le ministère de l'éducation du pays concerné afin d'engager la discussion sur ou documenter la conduite du changement.

La volonté de communiquer scientifiquement sera actée dans la rédaction des réponses, en précisant par exemple les revues qui seraient visées par une publication ou des propositions de participation à des colloques.

Les équipes auront associé des chercheur.e.s juniors et seniors. Des praticien.ne.s de l'éducation de base, garants entre autres de l'accès aux données et aux terrains de recherches, auront été associé.e.s aux travaux de recherche.

Éligibilité des projets

Pour être éligible, le projet :

- Sera coordonné par un.e enseignant.e-chercheur.e référent.e (niveau rang magistral) qui animera le travail d'une équipe composée de chercheur.e.s juniors et, le cas échéant, d'enseignant.e.s-chercheur.e.s de son institution ou d'autres institutions du pays ;
- Associera des praticien.ne.s réflexifs ;
- Devra avoir démontré la capacité de l'équipe à publier des articles scientifiques ou des études ou à participer à des événements scientifiques, dans le champ concerné par sa réponse à l'Appel ;
- Ne dépassera pas une durée de 12 mois maximum (à partir de la signature de la convention de financement), rapport de recherche inclus ;
- Développera la présentation de l'objet de recherche, sa méthodologie, le rôle des membres de l'équipe et les résultats attendus sur les différentes dimensions de l'Appel selon le modèle proposé ;



APPRENDRE

- Présentera une bibliographie synthétique sur l'objet de la recherche et sur l'état de la question dans le pays ;
- Proposera un budget précisément justifié en fonction de l'objet et de la méthodologie de la recherche, basé sur les coûts et barèmes du pays concerné ;
- Répondra aux objectifs généraux de l'Appel et s'inscrira dans la.thématique.s retenue.s ;
- Sera déposé selon le formulaire proposé et respectera les dépenses éligibles conformément au modèle de budget joint au présent Appel.

La prise en charge financière se concentrera sur le temps de travail fourni, les déplacements, les dépenses de communication, l'accès à la documentation et la prise en charge d'un temps de suivi et d'appui méthodologique par des universitaires, en cohérence avec le projet proposé.

Les dépenses de matériels et de logiciels ne sont pas éligibles. Les équipes retenues pourront bénéficier du soutien logistique des Campus numériques francophones de l'AUF (connexion Internet, logiciels de base, documentation...).

Sur le plan méthodologique et scientifique, les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement par le Conseil scientifique du programme APPRENDRE selon les modalités suivantes :

- Formulation de recommandations par le Conseil scientifique pour finaliser le projet ;
- Soutien méthodologique (par courriels), à la demande, avec un.e enseignant.e chercheur.e référent.e désigné.e par le conseil scientifique d'APPRENDRE ;
- Echanges à mi-parcours avec un.e membre du Conseil scientifique du programme APPRENDRE sur la base d'un rapport intermédiaire de réalisation du projet qui sera communiqué par le.la coordonnateur.trice.
- Séminaire international ou régional qui réunira les coordonnateurs.trices des projets retenus en juin 2019.



Procédure et critères de sélection

La coordination internationale du programme APPRENDRE vérifiera dans un premier temps l'éligibilité des projets soumis pour financement afin d'estimer leur recevabilité.

Dans un second temps, les propositions jugées recevables seront évaluées par des rapporteurs désignés par le Conseil scientifique d'APPRENDRE lui permettant d'établir une proposition de classement national des réponses reçues.

Les évaluateurs.trices prendront en compte la qualité de l'équipe de recherche proposée, la pertinence et la méthodologie de la proposition, l'adéquation de la thématique avec celles retenues pour le présent appel, les objectifs du projet au regard des enjeux décrits précédemment et des enjeux identifiés par le projet dans le pays (cf. « Présentation générale »).

Une attention particulière sera accordée au travail d'analyse des pratiques réelles, ainsi qu'à la perspective de résultats opérationnels susceptibles d'apporter un bénéfice au système éducatif :

- conception d'outils pédagogiques ;
- recommandations générales liées à des pratiques innovantes ;
- identification de facteurs clés pour les apprentissages des élèves ;
- amélioration des dispositifs et des démarches institutionnelles ;
- pistes de remédiation de situations problématiques ;
- etc.

Enfin, les projets seront évalués au regard de leur contribution :

- au renforcement des capacités scientifiques du pays (notamment par l'intégration de jeunes chercheur.e.s en formation dans l'équipe) ;
- au renforcement de la production de connaissances dans le pays ;
- au développement du dialogue entre le secteur universitaire et celui de l'éducation nationale (qualité et cohérence des équipes « mixtes » proposées, résultats opérationnels visés, développement de partenariats avec les professionnels de l'éducation, avec la société civile et l'écosystème de l'école, etc.) ;
- à la mise en réseau des acteurs (niveau local ou national).



APPRENDRE

Un.e même coordonnateur.trice ne pourra déposer qu'un seul projet. Une institution soumissionnaire pourra en déposer plusieurs, avec un.e coordonnateur.trice et des équipes différent.e.s. Le projet proposé sera original et ne reprendra pas une recherche déjà menée, le.la coordonnateur.trice s'y engagera sur l'honneur. Le Français sera la langue utilisée dans les livrables.

Le calendrier de sélection sera le suivant :

- 30 novembre 2018 : Lancement de l'Appel à projets
- **15 février 2019 : Date limite de soumission des projets**
- 16 février – 15 mars 2019 : Évaluation des projets
- 16 mars 2019 : Publication de la liste des projets pré-retenus et notification aux coordonnateurs.trices
- 17 mars au 15 avril 2019 : Finalisation des projets (livrables exacts, chronogramme et budget) et signature des conventions de financement entre l'AUF et l'institution soumissionnaire
- 16 avril 2019 (à partir de) : Démarrage des projets

La convention signée avec l'AUF précisera les livrables exacts de la recherche, sa composition d'équipe, son calendrier et son budget.

Les propositions seront à déposer sur : <http://formulaire.auf.org> (inscription préalable nécessaire)